



Infestation de cafard dans l'immeuble

Par iris6, le 19/01/2012 à 17:44

Bonjour,

Je suis propriétaire dans un petit immeuble, et malheureusement nous sommes infesté de cafard due a un logement qui en est infesté, j'ai demandé au syndic qu'il fasse venir la désinsectisation, mais dans le logement qui en est infesté la désinsectisation ne suffit pas c une fumigation qui est recommandé bien sur la copropriété ne veux pas payer la fumigation du logement et la propriétaire qui loue se logement ne veut rien faire. J'ai demandé au syndic de lui faire une mise en demeure mais aucun retour de la propriétaire. J'ai demandé au syndic qu'est ce qu'on pouvait faire juridiquement et il m'a répondu rien. Je suis allée au service hygiene de la mairie mais ils m'ont dit qu'il ne pouvait rien faire. Je ne sais plus quoi faire. Y a t'il un recours juridique soit pour que je puisse demandé la fumigation sans que les frais soit a la charge de la copropriété mais a celle de la propriétaire en question ? et la desinsectisation qui est faites tout les 6 mois et qui donc ne sert a rien sans la fumigation du logement soit a ca charge ?